

DEL-2020-189

L'An deux mille vingt, le quatorze décembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/12/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes BOUCHET, MERMIER, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS,
FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, GILLET, OBERLI, PEUGNIEZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, MALLET, PERRILLAT, POURRAZ, RENOIR,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LACHAT, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, RIEDINGER, SCOTTON,
SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26
Présents : 19
Représenté par mandat : 0

Objet : COMMUNE D'ETEAUX - ROUTE DE COLLONGES - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS - MARCHÉ DE TRAVAUX

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, route de Collonges sur la commune d'ETEAUX.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation, s'élève à 52.956,20 € H.T.

Par souci de respect du calendrier de réalisation des travaux en coordination avec ENEDIS, une mise en concurrence sans publicité a été engagée auprès de trois entreprises.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir, comme titulaire du marché, l'entreprise suivante :

TITULAIRE	MONTANT H.T DU MARCHÉ
SOBECA	51.957,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

